



## **Conseil Municipal de la Commune de HADOL**

### **Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 23 novembre 2023 à 20h00**

**Présidence** : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

**Présents** : CLASQUIN J-F, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, MILLION E, AUBERTIN V, BREGIER T, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, GABRION J-M, ROLLOT D, VANNSON M-F et VUILLEMIN E.

**Pouvoirs** :

- Coralie HUREL-MATHIEU a donné pouvoir à Marie BOIGEY-DIEMER,
- Maxime ROUSSELOT a donné pouvoir à Emmanuelle MILLION,
- Corinne VUILLEMIN a donné pouvoir à Marie-Françoise VANNSON,
- Adeline FRESSE a donné pouvoir à Bernard COLIN,
- Jean-François JACQUEMIN a donné pouvoir à Philippe MAIRE,
- Stéphanie POIRIER a donné pouvoir à Jean-François CLASQUIN.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe MAIRE

-----

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

| NOMBRE DE<br>CONSEILLERS | En exercice | Quorum | Présents | Pouvoirs | Votants |
|--------------------------|-------------|--------|----------|----------|---------|
|                          | 19          | 10     | 13       | -        | 19      |

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023 - Pas d'observations**

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

**VIE COMMUNALE**

- 1) Indemnité de gardiennage de l'église,
- 2) Recensement 2024 - Rémunération des agents recenseurs,

**FINANCES**

- 3) Adoption de la nomenclature M 57,
- 4) Attribution des subventions 2023,

**PERSONNEL**

- 5) Contrat groupe assurance statutaire 2025-2028 - Consultation du CDG88,
- 6) Création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe,

## BATIMENTS

- 7) Convention de mise à disposition avec l'Association « Etang communal de Hadol »,
- 8) Convention de mise à disposition avec l'Association « La Compagnie des Joli(e)s Mômes »,
- 9) Internat avec Restauration : Avenants aux marchés,

## AFFAIRES SCOLAIRES,

- 10) Organisation de l'accueil périscolaire 2023/2024 - Nouvelle convention,

## FORET

- 11) Destination des produits des coupes - Exercice 2024,
- 12) Renouvellement d'engagement à la certification PEFC,
- 13) Convention d'implantation de miradors,

## VOIRIE

- 14) Transfert RD 44F à la Commune,

## PATRIMOINE

- 15) Renforcement des réseaux issus du Poste « Stade » - Convention de servitude,
- 16) Parcours permanent trail ASCU,
- 17) Sentier de ceinture de la Place forte d'Epinal,

## CAE

- 18) Rapport 2023 CLETC,
- 19) Hadol-Haute : Avenant à la convention de délégation de M.O,

## REGION GRANDEST

- 20) Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Informations et questions diverses.

## VIE COMMUNALE

### Indemnité de gardiennage de l'église

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Annuelle, elle a été fixée à 300,00€ par délibération du 2 juillet 2020.*

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plafond indemnitaire s'établit à 503,42€ pour un gardien résidant dans la commune.*

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **FIXE l'indemnité** versée à la paroisse Saint Paul en Vôge, pour le **gardiennage de l'église de Hadol**, à **400,00 € à dater de l'année 2024**.

### Recensement 2024 - Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Le Maire informe l'Assemblée que Hadol figure au nombre des communes recensées l'an prochain.*

*La collecte sera réalisée du 18 janvier au 17 février 2024.*

*Le Conseil Municipal est appelé à définir le montant de la rémunération des agents recenseurs.*

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **FIXE**, ainsi qu'il suit, **la rémunération des agents recenseurs :**

| <i>Nature des prestations</i>               | <i>Rémunération</i> |
|---------------------------------------------|---------------------|
| Feuille individuelle                        | 0,95 €              |
| Feuille de logement                         | 0,95 €              |
| Dossier d'adresse collective                | 1,05 €              |
| Bordereau de district                       | 5,25 €              |
| Formation (par séance)                      | 42,00 €             |
| Formation - Frais de déplacement par séance | 15,75 €             |
| Tournée de reconnaissance par district      | 21,00 €             |
| Forfait district excentré (4)               | 262,50 €            |
| Forfait district concentré (2)              | 157,50 €            |

## FINANCES

### Adoption de la nomenclature M57

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Le référentiel budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente au sein du secteur public local. Il sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités appliquant actuellement la M14.*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

**- AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 Abrégée** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature comptable M14 pour le budget principal.

### Attribution des subventions 2023

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

*Entendu les propositions faites par les membres de la commission des relations avec les associations,*

|                                                                                                             |         |                                                                                                          |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| FCHDU<br>(Ne participant pas au vote : J-M Gabrion, E.Million<br>1 abstention : A.Courtois-Paulus, 16 Pour) | 2 000 € | ADMR                                                                                                     | Néant    |
| US Memory                                                                                                   | 200 €   | Association Familiale                                                                                    | 200 €    |
| Avenir de Hadol<br>(Ne participe pas au vote : M. Boigey-Diemer,<br>18 Pour)                                | 5 000 € | Tennis Club Hadolais                                                                                     | Néant    |
| Comité des Fêtes<br>(Ne participant pas au vote : M-F Vannson, J-F<br>Jacquemin, C. Vuillemin, 16 Pour)     | 2 000 € | J.S.P<br>(Ne participe pas au vote : E.Million, 18 Pour)                                                 | 471,40 € |
| Club de l'Amitié                                                                                            | 500 €   | Association des Conjointes survivants                                                                    | 60 €     |
| Les Amis de l'Ecole                                                                                         | 2 000 € | Souvenir Français (cantonal)                                                                             | Néant    |
| Association intercommunale du Pays de la<br>Vôge                                                            | Néant   | ASC Hadol-Dounoux- Section Danse<br>(Ne participe pas au vote : M. Boigey-Diemer,<br>18 Pour)            | 500 €    |
| Coopérative Groupe Scolaire                                                                                 | 60 €    | Encrier au Champ<br>(Ne participe pas au vote : T. Brégier, 1 abstention<br>A. Courtois-Paulus, 17 Pour) | 300 €    |

## PERSONNEL

### Contrat groupe assurance statutaire 2025-2028 - Consultation du CDG88

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **MANDATE le Centre de Gestion des Vosges** pour lancer la procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

- **NOTE que cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité.** A la suite de la présentation des résultats du marché, le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération suivie de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion des Vosges.

### Création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal 2<sup>ième</sup> classe

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2023**, d'un emploi permanent de **Rédacteur Principal 2<sup>ième</sup> classe** relevant de la catégorie hiérarchique B, à **temps complet**, pour exercer les fonctions suivantes : Secrétaire Général(e).

## BATIMENT

### Convention de mise à disposition avec l'Association « Etang communal de Hadol »

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de **l'annexe du bureau de l'ancien presbytère**, sise 25 Place de la Mairie, à l'association « Etang communal de Hadol ».

### Convention de mise à disposition avec l'Association « La Compagnie des Joli(e)s Mômes »

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition précaire du Foyer Hadolais à « La Compagnie des Joli(e)s Mômes » pour la réalisation d'ateliers théâtre.

### Internat avec restauration : Avenants aux marchés

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil,

M. Jean-Michel Gabrion ne participant pas au vote, 18 Pour,

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'Internat avec restauration :

**Lot n°14 - Electricité**

Attributaire : Entreprise THOCKLER - 88220 Dounoux

Montant du marché initial : 112 428,43 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 2 780,85 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 24 524,89 € H.T

Montant de l'avenant n° 3 : 2 325,22 € H.T

Objet : Plan d'évacuation, détecteur incendie, sirène, luminaire, mise à la terre et alimentation chauffe-eau.

Nouveau montant du marché : 142 059,39 € H.T

**Lot n° 9 – Menuiseries intérieures bois**

Attributaire : Entreprise CAGNIN – 88200 Saint Nabord

Montant du marché initial : 136 900,84 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 2 570,00 € H.T

Objet : trappes et chassis vitré

Nouveau montant du marché : 139 470,84 € H.T

## AFFAIRES SCOLAIRES

### Organisation de l'accueil périscolaire 2023/2024 - Nouvelle convention

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **VALIDE** la nouvelle convention relative à l'organisation de l'accueil périscolaire 2023/2024, sur le site du groupe scolaire, telle que présentée.

## FORÊT

### Destination des produits des coupes - Exercice 2024

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, comme suit, la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

**Vente en bloc et sur pied 2023 :**

Parcelle 88a (petits bois épicéa)

Parcelle 79a (bois moyens douglas)

Parcelles 76e et 76r (bois moyens et gros bois résineux)

**Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),**

Délivrance à la Commune des autres produits (houppiers et petits bois) pour partage sur pieds entre les affouagistes :

Parcelle 36 (petits bois hêtre)

Parcelle 74 (bois moyens et gros bois feuillus)

**Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),**

Délivrance à la Commune des autres produits (houppiers et petits bois) pour partage entre les affouagistes et alimentation de la chaudière communale après façonnage

Parcelles 101r, 102r et 103r (bois moyens et gros bois hêtre)

#### **Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),**

Vente après façonnage des autres produits à un professionnel

Parcelles 29t, 30e, 30r et 80 (bois moyens et gros bois feuillus et résineux).

### Renouvellement d'engagement à la certification PEFC

---

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour 5 années, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède.

### Convention d'implantation de miradors

---

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention d'implantation de miradors avec la Société de Chasse de Hadol telle que présentée.

## VOIRIE

### Transfert RD 44F à la Commune

---

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré (18 Pour, 1 Abstention A. Courtois-Paulus),

- **ACCEPTE le transfert de la RD44 F**, dans son intégralité, soit une longueur de **1 688 mètres au profit de la Commune** après remise en état de cette dernière, à savoir : renouvellement de la couche de roulement en enrobés, réfection des traversées de route si nécessaire et curage des fossés sur le linéaire hors agglomération.

## PATRIMOINE

### Renforcement des réseaux issus du Poste « Stade » - Convention de servitude

---

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la constitution d'une servitude au profit du SDEV ainsi qu'il suit : Implantation d'un poste de transformation et de réseaux souterrains sur la parcelle sise à Hadol, section AH 80, conformément au plan transmis.

### Parcours permanent trail ASCU

---

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, Mme Stéphanie POIRIER ne participant pas au vote, 18 Pour,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune de Hadol et l'Association Sportive et Culturelle d'Uriménil (ASCU) telle que présentée.

### Sentier de ceinture de la Place forte d'Epinal

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

-**AUTORISE** le passage et le balisage, sur le territoire de la commune, du circuit pédestre desservant l'ensemble des forts de la ceinture fortifiée d'Epinal tel qu'envisagé et présenté par le Club Vosgien d'Epinal.

CAE

### Rapport 2023 CLETC

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, 17 Pour et 2 abstentions M.Boigey-Diermer et A.Courtois-Paulus,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 18 septembre 2023, tel que présenté.

### Hadol-Haute : Avenant à la convention de délégation de M.O

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, 18 Pour et 1 abstention A.Courtois-Paulus,

- **VALIDE l'avenant à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage** entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Commune de Hadol relative aux compétences eau potable et eaux pluviales urbaines dans le cadre du projet de requalification de la rue Haute tel que présenté,

### REGION GRAND EST

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu l'exposé,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

-**EMET** un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est,

-**DEMANDE** de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Devis signés depuis dernier conseil  
Point PLU  
Accélération des énergies renouvelables  
Rapport annuel d'activité du SDEV  
Info sur adhésions au SMIC  
Action du SDANC

La séance est levée à 22h30.